



Politique nationale en matière de bien-être animal

Version : septembre 2019

Contenu

1. Composition de l'assortiment
2. Transparence et traçabilité
3. Contrôles et audits
4. Contribution active au bien-être animal
5. Dialogue proactif

Notre engagement quant au bien-être animal fait partie de notre vision en ce qui concerne la qualité et la responsabilité. Notre objectif est d'augmenter le niveau de bien-être animal lors de la production de nos produits animaliers et de nos produits contenant des ingrédients d'origine animale. La santé et le bien-être des animaux jouent un rôle primordial.

Afin de donner un contenu concret à nos responsabilités, ALDI Nord a développé une politique internationale en matière de bien-être animal. Cette politique reprend notre ambition internationale et est contraignante pour tous les pays du groupe commercial ALDI Nord. Cinq domaines méritent notre attention particulière : la composition de notre assortiment en tenant compte du bien-être animal, la transparence et la traçabilité, les contrôles et les audits, une contribution active au bien-être animal et un dialogue proactif.

Sur base de cette vision internationale du bien-être animal, nous avons développé une politique nationale en matière de bien-être animal pour ALDI Belgique, dans laquelle nous décrivons les mesures déjà prises et reprenons les objectifs liés aux cinq domaines susmentionnés. Nous nous engageons à évaluer ces objectifs à intervalles réguliers et de les modifier si nécessaire. Nos fournisseurs et partenaires commerciaux s'engagent à respecter aussi bien la politique internationale que nationale en matière de bien-être animal.

La politique (nationale) en matière de bien-être animal s'applique à tous nos produits d'origine animale de marque propre, qu'ils soient alimentaires ou non alimentaires.

1. Composition de l'assortiment

Lors de la composition de notre assortiment, nous apportons le plus grand intérêt aux aspects du bien-être animal. Ci-dessous, vous trouverez une description de notre politique actuelle et de nos objectifs.

- Nous offrons des **produits animaliers certifiés** :
 - Nous vendons des produits animaliers et des produits contenant des ingrédients d'origine animale certifiés bio (logo biologique de l'UE). L'élevage biologique tient compte du comportement naturel et du bien-être des animaux.
 - Nous exigeons de tous nos fournisseurs belges de viande fraîche* qu'ils remplissent les conditions liées à certains référentiels reprenant les aspects du bien-être animal (comme la traçabilité, la santé, l'aménagement des étables, la nourriture, etc.) dans leur certification.
 - Pour la viande de bœuf fraîche, nous exigeons le label de qualité Belbeef.
 - Pour la viande de porc fraîche, nous exigeons le label de qualité Certus.
 - Pour la viande de poulet fraîche, nous exigeons le label de qualité Belplume.
 - Nous vendons du poisson et des fruits de mer certifiés par MSC, ASC, le logo biologique de l'UE et GLOBALG.A.P. Ceci garantit un procédé plus responsable tout au long de la chaîne de production en ce qui concerne la pêche sauvage (MSC) et l'aquaculture (ASC, logo biologique de l'UE, GLOBALG.A.P.). Pour l'achat de poisson et de fruits de mer, nous avons élaboré une [politique d'achat](#).
- Nous ne vendons **pas** de viande fraîche* de **verrats castrés chirurgicalement**.
- Nous avons fixé contractuellement que seule la viande d'animaux **étourdis lors de l'abattage** nous soit livrée ou soit transformée dans nos produits.
- Nous offrons à nos clients un assortiment de **substituts de viande végétariens et végétaliens**. Nous rendons ces produits plus reconnaissables pour le consommateur par le biais du V-Label européen.
- Nous vendons uniquement des œufs de poules élevées au sol ou en plein air et des œufs biologiques. Nous ne vendons **plus d'œufs provenant de systèmes d'élevage en cage classique ou aménagée** depuis 2007. Depuis fin 2018, tous nos œufs doivent être certifiés IKB, KAT ou Belplume. IKB, KAT et Belplume sont des systèmes d'assurance qualité pour l'origine et la traçabilité des œufs issus de systèmes d'élevage alternatifs.

* C'est-à-dire la viande de bœuf, de porc et de poulet fraîche du rayon frigo. Excepté la viande de bœuf irlandaise de la gamme d'été.

- Nous avons fixé contractuellement que les **œufs provenant de systèmes d'élevage classiques ou en cage (aménagée) ne peuvent pas être utilisés dans nos produits**. En ce qui concerne les produits contenant des œufs transformés, nous utilisons déjà quasi exclusivement des œufs de poules élevées au sol.
- Nous avons fixé contractuellement que **le duvet ou les plumes** qui nous sont livrés ou qui sont transformés dans nos produits ne soient **pas obtenus d'animaux plumés vivants**.
- Nous **excluons contractuellement l'application de la méthode de mulesing** sur les moutons et ne vendons pas de produits contenant de la laine et des peaux de moutons sur lesquels le mulesing a été réalisé. Le mulesing est une technique chirurgicale d'ablation d'une partie de la peau péri-anale des moutons afin d'éviter l'accumulation d'urine ou d'excréments.
- Afin de respecter certains aspects du bien-être animal, nous ne vendons pas certaines matières primaires animales :
 - Nous ne vendons pas de produits à base de véritable fourrure. En 2015, ALDI a signé la déclaration de **renoncement à l'utilisation de toute forme de fourrure animale** de l'initiative Fur Free Retailer. Nous nous engageons donc à ne pas vendre de produits à base de véritable fourrure.
 - Nous ne vendons **pas de produits en laine angora**.
 - Nous ne vendons **pas de produits contenant du mohair**.
 - Nous ne vendons **pas de viande de kangourou**.
 - Nous ne vendons **pas de sortes de poisson protégés** reprises sur les listes internationales de poissons protégés classifiés en tant que menacés, protégés ou protégés temporairement. Vous trouverez des informations plus détaillées dans notre [Politique en produits maritimes](#).

Dans ce cadre, nos objectifs sont les suivants :

- Nous encourageons le développement de **labels indépendants** qui offrent davantage de garanties en matière de bien-être animal. Nous suivrons l'émergence de tels labels en Belgique et étudierons les possibilités d'offrir des produits animaux certifiés.
- Nous continuerons d'évaluer et d'élargir notre gamme de **produits végétariens et végétaliens**. Nous rendons ces produits reconnaissables grâce au V-Label européen. Nous augmenterons de 30 % l'offre de substituts de viande dans le rayon frigo d'ici la fin de 2020. Grâce à nos propres canaux de communication, nous ferons de plus en plus la promotion de nos alternatives aux produits carnés.
- Nous allons élargir de manière continue notre assortiment de produits **certifiés durables à base de poisson et de fruits de mer**.
- Nous examinerons dans quelle mesure le label '**Leaping Bunny**' peut être apposé sur nos produits d'entretien et nos lessives. Ce label de qualité offre des garanties supplémentaires que le produit n'a pas été testé sur des animaux.
- Nous proposerons une **alternative plus respectueuse des animaux au foie gras**, pour laquelle les canards et les oies n'ont pas été gavées. Nous **limiterons** la promotion du foie gras dans nos propres canaux de communication aux expressions dans lesquelles une alternative plus respectueuse des animaux est également présentée.
- Nous étudierons la possibilité d'utiliser de la viande de poulet provenant d'une **race de poulet à croissance plus lente** pour un certain nombre de produits.

2. Transparence et traçabilité

Nous rendons notre chaîne de production transparente et garantissons la traçabilité de nos produits. Ci-dessous, vous trouverez une description de notre politique actuelle et de nos objectifs.

- Nous nous efforçons de rendre la chaîne de production transparente et exigeons la traçabilité de nos produits. Nous prions tous nos fournisseurs d'instaurer des **systèmes d'information**. Grâce à ceux-ci, nous sommes plus aptes à garantir le bien-être animal. Nous exigeons, par exemple, de tous nos fournisseurs de viande fraîche* qu'ils répondent aux critères (de traçabilité) de Belplume, de Certus et de Belbeef. Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils établissent les **procédures** nécessaires à cet effet. Sur notre demande, ils doivent (pouvoir) livrer toute information pertinente – également en ce qui concerne le bien-être animal – à ALDI.
- Nous demandons à tous nos producteurs de denrées alimentaires, notamment aussi d'aliments contenant des matières premières animales, d'obtenir un **certificat IFS**. Ce référentiel contient des critères stricts en ce qui concerne la traçabilité de produits et de matières premières.
- Par le biais de l'**ALDI Transparency Code (ATC)**, nous fournissons à nos clients des informations quant à l'origine de la viande dans nos produits. Nous avons introduit l'**ATC** sur nos emballages en 2017. Depuis 2018, l'ATC figure sur tous les emballages de nos produits de viande fraîche.
- Pour le poisson, les fruits de mer et les produits contenant du poisson ou des fruits de mer – issus aussi bien de la pêche sauvage que de l'aquaculture – nous offrons des informations à travers l'**étiquetage détaillé** sur notre emballage produit. Si possible, nous mentionnons également la date de pêche ou de récolte, le navire de pêche, la sous-zone de pêche, le port d'escale et la méthode d'aquaculture outre les mentions légales exigées.
- Nous fournissons des **informations simples et claires** concernant nos produits (par exemple un label de qualité ou un logo). L'information que nous diffusons à travers notre publicité et dans nos magasins est également simple et claire, ce qui permet aux clients de bien s'orienter.
- Notre viande de bœuf, de porc et de poulet fraîche* est **100% belge** : de la naissance en passant par l'élevage jusqu'à l'abattage.
- Nous ne vendons que de la viande de cheval en provenance de l'U.E. (excepté la Roumanie).
- Nous ne vendons que des articles en cuir provenant d'une tannerie certifiée par le **Leather Working Group** (LWG). Ce label de qualité offre des garanties quant à la traçabilité des peaux d'animaux.

Dans ce cadre, nos objectifs sont les suivants :

- D'ici la fin de 2020, nous visons à doter tous les emballages de nos produits contenant 3 % ou plus de viande d'un **ALDI Transparency Code (ATC)**. Nous étudions également la possibilité d'appliquer l'ATC aux œufs, au poisson et aux fruits de mer.

3. Contrôles et audits

Nous faisons des promesses à nos clients sur le plan de la qualité et de la responsabilité. Grâce aux contrôles et aux audits effectués chez nos fournisseurs, nous pouvons tenir nos promesses. Ci-dessous, vous trouverez une description de notre politique actuelle et de nos objectifs.

- Nous obligeons nos fournisseurs de fixer par écrit les **contrôles** relatifs au respect des normes légales, industrielles et des exigences spécifiques d'ALDI. Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils puissent démontrer que ces contrôles soient régulièrement effectués.
- Nous procédons à des **audits** par échantillonnage – aussi de manière inopinée – afin de contrôler les documents de contrôle existants ainsi que le respect des normes légales, industrielles et des exigences spécifiques d'ALDI. Au besoin, nous confions ces audits à des experts externes.

Dans ce cadre, nos objectifs sont les suivants :

- Nous allons **augmenter** le nombre de **contrôles et d'audits** liés au respect des systèmes de certification et de nos propres standards qui vont au-delà du niveau de bien-être animal exigé par la loi.

4. Contribution active au bien-être animal

En ce qui concerne notre engagement pour le bien-être animal, nous aspirons à dépasser le niveau de bien-être animal exigé par la loi. Ce faisant, nous tenons compte de ce qui est possible économiquement et scientifiquement. Ci-dessous, vous trouverez une description de notre politique actuelle et de nos objectifs.

- Nous collaborons avec d'autres **parties prenantes** afin de rendre notre assortiment plus durable et d'attirer l'attention sur le bien-être animal.
- Nous attendons de nos fournisseurs et partenaires qu'ils participent de façon proactive au développement et à la rédaction de normes industrielles et qu'ils s'impliquent dans les **initiatives et réseaux** pour l'amélioration du bien-être animal.

Dans ce cadre, nos objectifs sont les suivants :

- Nous allons suivre l'existence d'initiatives et de réseaux pertinents à l'amélioration du bien-être animal en Belgique et augmenter notre **participation active** à de telles initiatives et de tels réseaux.
- Nous allons **élargir notre collaboration avec d'autres parties prenantes** afin de pouvoir réaliser ensemble des améliorations en matière de bien-être animal en ce qui concerne les problèmes fréquents en la matière (par exemple, des problèmes tels que le bien-être des chevaux destinés à la consommation de viande, la castration chirurgicale de verrats, l'utilisation d'antibiotiques, etc.)

5. Dialogue proactif

Nous entrons en dialogue avec les parties intéressées de façon proactive et transparente et sommes un partenaire fiable pour nos clients. Ci-dessous, vous trouverez une description de notre politique actuelle et de nos objectifs.

- Nous menons des **entretiens ouverts et constructifs** avec les organisations de protection d'animaux, les fournisseurs et les parties prenantes.
- Nous sommes en dialogue direct avec les autres pays du **groupe commercial international ALDI Nord** et échangeons des informations concernant les aspects du bien-être animal avec eux (traitement de thèmes importants, échange de bonnes pratiques, etc.).
- Nous avons **formé nos acheteurs** au sujet de l'importance du bien-être animal, de notre engagement à cet égard et des conséquences qui en découlent pour l'achat de nos produits.

Dans ce cadre, nos objectifs sont les suivants :

- Nous engagerons un dialogue structurel avec les organisations de protection d'animaux, les fournisseurs et avec d'autres parties intéressées, afin de pouvoir discuter des développements sur le plan du bien-être animal. Sur base de ces conclusions, nous évaluerons notre politique et nos objectifs de façon annuelle et les réévaluerons si nécessaire.
- Nous allons **régulièrement informer nos collaborateurs** à propos de l'importance du bien-être animal et de notre engagement à ce sujet. Nous allons **planifier une formation annuelle pour nos acheteurs** au sujet du bien-être animal, de notre engagement à cet égard et des conséquences qui en découlent pour l'achat de nos produits.
- Nous allons **attirer l'attention** de nos clients **sur le thème du bien-être animal** (p.ex. au moyen de labels de qualité et de certificats) en indiquant notre engagement en matière de bien-être animal sur nos produits, sur notre site web, dans nos magasins et dans notre publicité (au moyen de notre dépliant hebdomadaire, entre autres).



Société émettrice : ALDI Quality Support NV